

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: L'Eglantine S.A. en liquidation, Aigle
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale
3.

Date de la décision: 10.04.2003
4.

Echéance de préavis des créances: **04.07.2003**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Charles-André Crausaz, liquidateur, Entreprise Crausaz, 1860 Aigle
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée, selon l'article 745, alinéa 3 CO
- Etude des notaires Favre
1867 Ollon
- (01018210)